

## Communiqué de presse

Le 04/07/2022

## Programme de rénovation urbaine « Nouvelle Frayère »

## L'Agglomération Cannes Lérins installe une passerelle piétonne en aval de l'avenue des Buissons Ardents pour faciliter la circulation

Dans le cadre du programme de requalification urbaine « Nouvelle Frayère » à Cannes-La Bocca, David Lisnard, président de l'Agglomération Cannes Lérins et maire de Cannes, a présenté, lundi 4 juillet 2022, l'avancée du chantier de la passerelle piétonne « l'Azurienne » installée en aval de l'avenue des Buissons Ardents. Les travaux de cette opération, d'un montant total de 783 600 € T.T.C, ont débuté en février 2022 et s'achèveront sous peu. Construite sur le même modèle que la passerelle du « Grand Bleu » mise en fonction en août 2020, elle facilite la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite. Sécurisée, elle répond aux exigences du Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) élaboré par l'intercommunalité et du Plan de prévention du risque inondation (PPRI) de l'État. Par ailleurs, elle s'inscrit dans la politique pionnière et innovante cannoise en matière de prévention et de gestion des risques majeurs.



A gauche et à droite, la passerelle piétonne l'Azurienne, au centre, David Lisnard en présence des équipes du chantier © CACPL

« L'installation de la passerelle « l'Azurienne » est un pas supplémentaire vers une Nouvelle Frayère plus dynamique, sécurisée et ouverte sur la ville. À l'instar de la passerelle du Grand Bleu, inaugurée en 2020, cet ouvrage qualitatif répond à toutes nos exigences : de sécurité contre le risque inondation, de mobilité pour permettre aux piétons et personnes handicapées de circuler plus facilement, et d'esthétisme dans le respect de l'identité du quartier. Cet équipement s'inscrit dans le programme de requalification urbaine Nouvelle Frayère, conçu par et pour les habitants, afin d'améliorer durablement leur cadre de vie grâce à des aménagements publics pratiques et utiles ».

David Lisnard, président de l'Agglomération et maire de Cannes

## Un ouvrage qualitatif, sécurisé et esthétique pour améliorer la circulation piétonne

La passerelle piétonne « l'Azurienne » est située en face du centre d'accueil ADOMA en aval de l'avenue des Buissons Ardents à Cannes-La Bocca. Cet équipement est composé d'une armature en acier **autoportée** qui repose sur deux fondations en béton, ce qui ouvre un large passage au cours d'eau afin de **répondre aux exigences de la lutte contre le risque inondation**. De même, la structure peut laisser passer sans obstruction une crue centennale (le débit qui n'a statistiquement qu'une année sur cent d'être observé ou dépassé).

L'ouvrage, qui relie les deux rives du Chemin de l'École et de l'impasse du Fenouil, a une longueur de 27 mètres et une largeur de 2,8 mètres, avec un garde-corps d'une hauteur de 1,65 mètre pour un poids total de 30 tonnes. Grâce à ces dimensions, la passerelle est totalement calibrée **pour accueillir les personnes à mobilité réduite**. Par ailleurs, pour embellir et sécuriser la structure de nuit, un **éclairage variable basse consommation** a été intégré.

La totalité du montant des travaux – 783 600 € T.T.C pour la fabrication de la passerelle et la réalisation des fondations – a été prise en charge par l'Agglomération Cannes Lérins. Menée sur six mois, l'opération s'achèvera sous peu. Une troisième passerelle du même type sera installée à hauteur de l'école La Frayère d'ici avril 2023.

Cette opération s'inscrit dans le vaste programme de requalification urbaine « Nouvelle Frayère », d'un montant total de 30,5 millions d'euros. Ce projet d'envergure répond de manière concrète, coordonnée et efficace aux enjeux que connaît ce Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV). Il engage à ce titre huit partenaires institutionnels (ANRU, Logirem, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Action logement, CAF, Caisse des dépôts et consignations, Mairie de Cannes et Agglomération Cannes Lérins). Conçu avec les riverains dans un esprit participatif, il doit permettre, par de nouveaux aménagements publics, de redynamiser l'économie du quartier (accès à l'emploi, aux services publics et aux loisirs), de l'embellir et renforcer sa sécurité et son accessibilité notamment aux transports en commun.